

Voilà un facteur très important que le gouvernement n'a pas mentionné. Comme l'on souligné certains de mes collègues, les contribuables ne savent plus aujourd'hui à quel saint se vouer. Il est facile de dire que ce programme ne coûtera que 400 millions de dollars, mais la perception de ces 400 millions signifiera des impôts plus lourds pour les contribuables canadiens. Voilà une charge de plus sur les épaules des gens que le gouvernement semblent utiliser pour remporter ses victoires. Les gens à revenu moyen forment le groupe le plus lourdement frappé par les impôts, et les statistiques démontreront probablement au cours de l'histoire que ce groupe est aussi celui dont le travail est le plus régulier. Plus ce groupe travaillera de façon régulière, plus il lui en coûtera, car c'est celui qui paie les impôts. J'aimerais entendre les commentateurs du ministre sur cet aspect de la question. A son avis, combien ce programme va-t-il coûter et comment notre économie pourra-t-elle le supporter? Nous menons encore la lutte contre l'inflation qui devait être jugulée, paraît-il, en décembre. De toute évidence, cette lutte a été vaine. Le chômage a atteint un niveau sans précédent. Comment notre économie peut-elle supporter de nouveaux impôts de l'ordre de 400 ou 500 millions de dollars par an?

• (4.30 p.m.)

Permettez-moi de dire un mot sur un autre aspect de la loi qui me tracasse, et je pense aux frais administratifs. Comme d'autres, je ne suis pas très content de la façon dont le régime actuel est appliqué. Je n'étais pas content du partage des pouvoirs entre la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre en 1964. Il m'a toujours semblé que l'organisme qui dépense les deniers publics et décide de l'admissibilité des prestataires devrait aussi avoir le pouvoir de chercher des emplois qui conviennent à ceux dont les noms figurent sur les rôles de l'assurance-chômage. Je ne suis pas le seul à dire que depuis ce partage de pouvoirs, l'application du programme a été beaucoup moins contrôlée qu'auparavant et a donné lieu à beaucoup plus d'abus. Je m'élève énergiquement contre la politique de la main-d'œuvre parce que ceux qui sont chargés de l'appliquer ne s'efforcent pas vraiment, me semble-t-il, de renvoyer les gens au travail et de rayer leurs noms des rôles de l'assurance-chômage. Ils n'ont pas la compétence voulue pour ce faire et n'entretiennent pas avec les employeurs les rapports qu'il faudrait. Ils ne semblent pas capables de répondre aux besoins des employeurs en leur fournissant les ouvriers qualifiés disponibles.

L'examen de la présente mesure révèle qu'elle prévoit des prestations plus élevées, une période moindre de référence et un relâchement de la surveillance actuelle déjà insuffisante. Même sous le régime actuel, il n'existe pas de surveillance appropriée. Il fut un temps où le chômeur devait attendre à la file pour toucher son chèque. Il se faisait dire de retourner au travail sous peine de ne pas retirer de prestations. A l'heure actuelle, le chômeur reste à son domicile et reçoit son chèque par la poste. En vertu de la formule à l'étude, le chômeur attendra deux semaines, puis il touchera trois semaines de prestations. Peu importe qu'il retourne au travail ou non.

Le parrain du présent bill nous a déclaré que la mesure stimulera les chômeurs à retourner au travail. Je ne saurais accepter cette assertion ni voir la logique qu'il y a à donner à un particulier \$150 ou \$300 en s'attendant qu'en retour il se cherchera lui-même un emploi. Vu la nature humaine, je crois que ces gens attendront plutôt l'épuisement des trois semaines de prestations avant de chercher un emploi. C'est ce qui m'inquiète en ce qui concerne la surveillance et l'administration appropriées de cette loi. Le ministre devrait songer sérieusement à rattacher de nouveau la Commission d'assurance-chômage au ministère de la Main-d'œuvre. En premier lieu, ce fut une erreur grave de dissocier ces deux organismes. Certaines fonctions conviennent au ministère de la Main-d'œuvre, mais je suis profondément convaincu que c'est le même organisme qui doit verser les prestations et s'occuper du placement des chômeurs. Alors seulement pourrions-nous surveiller ce programme. J'invite sérieusement le ministre à prendre l'initiative à ce sujet.

Je tiens beaucoup à ce que cette question soit soumise à l'étude du comité. J'ai exposé certaines des lacunes du projet de loi et je puis assurer le gouvernement que, lors de l'étude du bill par le comité, des députés de ce côté-ci de la Chambre auront des amendements à proposer. J'espère que le gouvernement prendra en sérieuse considération certaines de nos objections. Elles ne sont pas de caractère frivole et elles nous concernent tous, ainsi que chaque contribuable qui, aujourd'hui, ploie sous le poids des impôts. Ces gens ne savent vraiment pas s'ils devraient continuer de travailler ou avoir recours à l'assurance-chômage ou à l'assistance publique. Si le gouvernement tient compte de nos critiques, je suis persuadé que le bill recevra un accueil favorable au comité.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je veux au départ assurer le ministre et les députés présents que je n'ai nullement l'intention de prolonger le débat. Il y a à cela deux excellentes raisons: d'autres députés ont déjà fait état de la plupart des points que je voulais signaler et, étant donné une question dont le comité est actuellement saisi, il vaut mieux pour moi d'attendre la décision de ce comité.

Je demanderais au ministre de prendre en considération un problème qui est au premier rang de mes préoccupations. La disposition assujettissant les enseignants à la loi sur l'assurance-chômage aura fatalement un effet préjudiciable sur les localités aux environs de chez moi et sur les autres municipalités de la Nouvelle-Écosse. Le ministre est au courant du problème du chômage dans ma région. Il sait qu'en raison de la situation de l'exploitation minière, les commissions scolaires locales sont déficitaires depuis assez longtemps.

Les frais de ces villes minières augmenteront de \$13,000 à \$14,000 par année lorsque les enseignants tomberont sous le coup de la loi sur l'assurance-chômage. Les gens de ces centres s'inquiètent beaucoup des dépenses que devront faire les commissions scolaires des municipalités. Le ministre a certainement été saisi de ces faits. Il y a deux mois à peine, le comité recommandait l'exclusion pour des raisons valables d'ordre constitutionnel ou administratif. Dans les circonstances dont j'ai parlé, l'exclusion des enseignants pourrait bien tomber dans l'une